

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

21^{ème} année - N° 3867 - Mercredi 21 Avril 2021 - Prix : 200 Fc

CLASSEMENT 2021 LIBERTÉ DE LA PRESSE :

Les Comores reculent de 9 points



Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

COVID-19

**Une centaine de résidents de Mayotte
reçus par Mohamed Daoudou**

LIRE PAGE 3

SOCIÉTÉ

A Mbeni, les femmes non mariées placées sous tutelle

C'est une décision pour le moins cocasse annoncée dans un groupe Facebook réunissant plus de 3000 internautes, et dédié aux nouvelles de ce chef-lieu de Hamahamet. La sécurité locale a annoncé samedi l'interdiction pour la femme « non mariée » de quitter Mbeni « en véhicule, la nuit », « sans un membre de sa famille ». Une mesure sans doute « illégale » selon le procureur de Moroni, une « prise d'otage » selon les défenseurs des droits de la femme.

Samedi 17 avril dans le groupe Facebook M'beni News, un internaute répondant au nom de Djone-Djod le Dubaïist a publié ce message : « Toute femme non

mariée qui montera dans un véhicule la nuit pour quitter Mbeni sans la présence d'un membre de sa famille, la sécurité la fera descendre », a averti l'auteur de cette annonce qui a suscité plus de 200 commentaires, la plupart favorables, du moins dans ce groupe dédié exclusivement à la communauté native de Mbeni tandis que dans d'autres plateformes, cette mesure ne peut qu'être la risée des internautes.

Interrogé par La Gazette des Comores, le procureur de la République de Moroni n'y va pas avec le dos de la cuillère pour la qualifier d'« illégale ». Même son de cloche pour les défenseurs des droits de la femme. « Cette mesure est une insulte aux capacités des "femmes

non mariées" à pouvoir se gérer. Et en tant que militante féministe des droits humains, je dénonce cette violation du droit de se déplacer que je qualifie de prise d'otage en bande organisée », réagit la militante Amina Ali, membre de la plateforme Ufahari Wa Komori, avant de poursuivre : « Comment peut-on, en 2021, sortir des mesures aussi dégradantes envers les femmes ? Comment peut-on s'imaginer qu'une "femme non mariée" doit être tenue en laisse ? ».

Avocat au barreau de Moroni, Moudjahidi Aboulbastoi qualifie lui aussi cette mesure d'insulte à l'égard des femmes. Et pas que. « Interdire une femme de quitter son village natal à certaines heures de la journée

est constitutif d'une violation grave de nos libertés constitutionnelles, mais surtout cela est manifestement un acte de discrimination sexuelle qui contribue à institutionnaliser la misogynie et à entretenir les préjugés les plus vils sur la femme comorienne », réagit celui qui devait rappeler que la liberté d'aller et venir est garantie par la Constitution de ce pays.

Et cette liberté, poursuit l'avocat, est garantie à tous les citoyennes et citoyens de la Nation, selon le principe de l'égalité de tous devant la loi, sans distinction de race, de sexe, de religion et de conviction politique, comme est bien souligné par l'article 2 de la Constitution de 2018. « Derrière cette interdiction, se cache

une insulte à l'égard de toutes les femmes comoriennes. Cette interdiction n'est rien d'autre que la croyance néfaste et stupide qui consiste à assimiler la femme avec le "fitna", à considérer la femme comme une source de péché, croyance malheureusement partagée par la plupart des hommes de ce pays ».

Contacté par téléphone, le chef traditionnel de Mbeni dit « n'avoir pas été consulté ». Ce qui revient à dire que la mesure n'engage pas officiellement le chef-lieu de Hamahamet. En revanche, la sécurité, connue et reconnue dans la localité, reste ferme sur ses étriers : « pas de retour en arrière ».

Andjouza Abouheir

MOHÉLI :

Des lampadaires solaires à Hamavouna

Les jeunes de Hamavouna, un petit village situé à l'est de Mohéli, ont pris l'initiative d'illuminer leurs ruelles. Ils n'ont pas attendu l'aide des autorités politiques pour le faire. Ils ont acheté, par leurs propres moyens, des lampadaires solaires.

26 lampes à énergie solaire sont en train d'être placées sur des poteaux permettant ainsi d'illuminer tout le village de Hamavouna. Une localité qui bénéficie de l'électricité de la Sonelec mais qui ne dispose pas d'un éclairage public. « Dans la

nuit, il est difficile de se déplacer au sein du village à cause de l'obscurité, il n'y a pas de lampadaires » se plaint Nabouhane M'madi, le superviseur du projet.

Il s'agit d'un projet de jeunes de la localité avec l'aide financière de l'un des leurs, Mohammed-Enry Wissem Mayotte qui est le chef du projet. L'installation a débuté en début de semaine avec 16 poteaux déjà plantés. Des poteaux qu'ils ont cherchés eux-mêmes dans la nature car, disent-ils, ils ont tenté de solliciter l'aide de la Sonelec, « mais un agent de cette société nous a dit déjà que cela ne sera pas possible ».

15 lampes, selon le proviseur, sont achetées depuis la France et les autres sont achetées à Anjouan. Avec l'implication de toute la jeunesse, le projet marche comme sur des roulettes « Depuis hier, lorsque il y a coupure de l'électricité, ceux qui sont dans les rues ne le sentent pas », se réjouissent-ils. Hamavouna est désormais régulièrement illuminé de 18h à 6h du matin indépendamment de la Sonelec. Une initiative à saluer, à encourager et qui doit servir d'exemple pour les autres localités.

Riwad



SOCIÉTÉ :

Hahaya équipé en mobiliers scolaires et médicaux par sa diaspora

Pour soutenir la localité de Hahaya dans ses actions de développement socioéconomique, la diaspora basée en France octroie des mobiliers scolaires et médicaux composés de 68 chaises de classe, 84 tables de deux places, 1 tableau d'affichage, 1 tableau blanc, 30 cartons de livres scolaires, 5 lits d'hospitalisation, 1 lit de consultation, 7 matelas d'hôpital et 5 cartons de masques anti-covid.

La diaspora de Hahaya a travers le Conseil de la localité remis dimanche 18 avril des mobiliers scolaires et médicaux dans le but de contribuer aux actions socioéconomiques de la ville. Il s'agit de 168 chaises de classe, 84 tables de deux places, 1 tableau d'affichage, 1 tableau blanc, 30 cartons de livres scolaires, 5 lits d'hospitalisation, 1 lit de consultation, 7 matelas d'hôpital, 5 cartons de masques anti-covid.

Le Conseil de Hahaya présidé

par Ahamada Ibouroi a saisi l'occasion pour adresser sa reconnaissance à la diaspora de Paris pour sa disponibilité, son engagement et son attachement au développement socioéconomique. « Depuis plus de 30 ans, la diaspora de Hahaya accompagne la localité dans son développement, sans tambour ni trompette. Aujourd'hui, elle a enco-

tré montré combien l'éducation est un secteur clé dans la société. Dès l'appel à l'aide du directeur général de l'école primaire publique, elle s'est vite mobilisée pour répondre à l'urgence », reconnaît l'ancien député Oumouri M'Madi Hassane.

Pour rappel, il y a une vingtaine d'années la diaspora de Hahaya a financé le réseau d'adduction d'eau

potable, qui est aujourd'hui un projet phare. Pendant les crises sanitaires telles que les épidémies de cholera, dengue et Covid-19, la diaspora a toujours été au chevet de ceux qui sont restés au pays.

Andjouza Abouheir



Numéros utiles

Police	Moroni: 764 46 64 Fomboni: 772 01 37 Mutsamudu: 771 02 00
Gendarmérie	Moroni: 764 49 92 Fomboni: 772 01 37 Mutsamudu: 771 02 00
Immigration	Ngazidja: 773 42 86 Anjouan: 771 01 73 Mohéli: 772 01 37
Aéroport	Hahaya: 773 15 95 Ouani: 771 07 31 Mohéli: 772 03 71
Port maritime	Moroni: 773 00 08 Mohéli: 772 02 57 Anjouan: 771 01 43
Hopitaux	Moroni: 773 25 04 Fomboni: 772 03 73 Mutsamudu: 771 00 34
Banques	BIC: 773 02 43 Eximbank: 773 94 01 Banque centrale: 773 10 02 SNPSF: 773 43 43 Meck: 773 36 40
MAMWE	Moroni: 773 48 00 Mutsamudu: 771 02 09 Fomboni: 772 05 18

CLASSEMENT 2021 LIBERTÉ DE LA PRESSE :

Les Comores reculent de 9 points

De la 56e place en 2020 à la 84e place en 2021, l'Union des Comores continue sa dégringolade en matière de liberté de la presse. Le pays perd 9 points au classement mondial de RSF.

L'éditorial 2021 du classement mondial de la liberté de la presse de Reporters Sans Frontières vient d'être publié. Les Comores sont classées à la 84e place sur 180 pays annotés. Si l'année dernière, 2020, le pays avait connu un recul historique de 19 points, passant de la 56e en 2019 pour arriver à la 75e, cette année ce sont 9 points de perdu, creusant davantage le

fossé. « Alors que la liberté de la presse est garantie par la Constitution de 2001, révisée en 2018, l'autocensure reste une pratique courante chez les journalistes comoriens, en raison de lourdes peines punissant la diffamation. Les journalistes souffrent principalement d'un manque cruel de ressources et de formation. Intimidations, agressions, arrestations, menaces, censure... », note RSF.

« Les tensions politiques qui ont marqué le référendum constitutionnel de 2018 et la réélection du président Azali Assoumani en 2019 se sont accompagnées d'une recrudescence importante et inha-

bituelle des atteintes à la liberté de la presse, obligeant des journalistes comoriens à sortir du territoire pour leur propre sécurité et des journalistes étrangers à quitter l'archipel après avoir été arrêtés ». Début avril 2019 en effet, le journaliste Toufé Maecha, alors rédacteur en chef du quotidien Masiwa, s'était réfugié à Paris après avoir été arrêté par la gendarmerie le 31 mars.

A la même période, Louis Witter et Cyril Castelliti, deux journalistes français couvrant les troubles aux Comores à la suite des élections du 24 mars, ont été eux aussi arrêtés. « En 2020, plusieurs journalistes ont été interpel-

lés et arrêtés de manière arbitraire, poussant le Syndicat national des journalistes aux Comores à dénoncer la systématisation de « la nuit à la brigade », dont les professionnels des médias sont régulièrement victimes », pointe encore RSF, qui a à plusieurs reprises dénoncé les arrestations répétitives de l'animateur principal de Fcbk FM Oubeidillah Mchangama, et Mbae Ali, arrêtés alors qu'ils se rendaient à une manifestation de l'opposition à Oichili.

Dans son rapport, RSF a également rappelé la suspension de la rédactrice en chef ainsi que la directrice de l'information de la

télévision nationale, Moinadjoumoi Papa et Binti Mhadjou. Une suspension qui est venue « brouiller l'élan d'ouverture récemment observé », regrette l'organisation. « Les pressions sont parfois très fortes et viennent directement d'en haut », relève RSF qui cite en guise d'exemple l'affaire de la journaliste de La Gazette des Comores Andjouza Abouheir, qui a été menacée de poursuites par le gouvernement après avoir révélé des dysfonctionnements dans la gestion de la première vague de la crise du coronavirus.

A.O Yazid

COVID-19

Une centaine de résidents de Mayotte reçus par Mohamed Daoudou

Plus de 80 Comoriens de Mayotte qui avaient investi le ministère de l'intérieur ont été finalement reçus par Mohamed Daoudou. Bloqués à Moroni depuis le début de l'année, une solution devrait leur être trouvée dans les délais les meilleurs.

Le ministre de l'intérieur Mohamed Daoudou a reçu lundi dernier les Comoriens de Mayotte bloqués à Moroni depuis la deuxième vague de la pandémie de covid-19 dans le pays. Plus de 80 de ces compatriotes avaient investi le ministère de l'intérieur pour faire pression. « Le président de la République nous a dit d'apporter une oreille attentive à la population. C'est ce que j'ai fait aujourd'hui. J'ai pris donc leurs doléances », souligne-t-il, avant de souligner que « la plupart sont des commerçants et se



trouvent dans une situation compliquée, car ils devraient reprendre leurs activités ».

Le premier flic du pays a tenu à saluer les efforts du préfet de Mayotte et de l'ambassade de

France à Moroni pour que ces compatriotes puissent retrouver leurs foyers respectifs à Mayotte,

île comorienne sous administration française. Le ministre de l'intérieur souligne que des discussions sont en cours pour un dénouement rapide de la situation. « Notre but est d'éviter qu'ils prennent des Kwassa. Donc nous allons entrer en contact avec les services concernés notamment la préfecture (de Mayotte) ou le ministère des affaires étrangères (Quai d'Orsay) pour trouver une solution le plus rapidement possible ».

Pour rappel, fin avril de l'année dernière, lors de la première vague, plusieurs résidents de Mayotte ont été confrontés dans une situation similaire. Ils ont fait plusieurs mois d'attente avant de pouvoir regagner leurs foyers après plusieurs manifestations.

Andjouza Abouheir

HAUSSE DU PRIX DE L'EAU :

Said Mchangama : "Ce n'est pas le moment"

La direction de la Société Nationale de distribution de l'eau (Sonede) vient d'harmoniser ses prix pour l'eau et a annoncé que le m3 se vendra à 500 FC à partir du mois de mai. Une décision qui a suscité des vives réactions car derrière cette harmonisation se cache en réalité une haute des tarifs.

Dès le mois de mai, le m3 d'eau se vendra à 500 Fc. C'est ce qu'a annoncé le directeur générale de la société nationale de distribution d'eau lors d'une conférence de presse le vendredi passé. En effet, un arrêté conjoint du ministère de l'énergie et des finances a fixé le prix du mètre cube d'eau à 500 FC pour les clients domestiques dans l'ensemble du

pays. Cette décision il faut le reconnaître a mis fin à plusieurs années d'inégalités car le prix du m3 n'était pas le même sur l'ensemble du terri-

toire pour un même fournisseur pourtant.

Mais cela n'exclut pas néanmoins le fait que le prix a augmenté.



Ce qui suscite des vives réactions au sein de la population, à commencer par le président de la Fédération comorienne des consommateurs Said Abdallah Mchagama, qui se dit « étonné ». « Dans nos réunions, ce sujet n'était pas exposé. On a discuté sur les textes et la bonne gouvernance de l'eau. En effet, ce prix, qu'il soit cher ou pas, je crois que ce n'est pas le moment de le fixer. La vie est très difficile, les citoyens n'ont pas les moyens... », déplore celui qui demande aux autorités concernées de revenir sur cette décision.

Mohamed Ibrahim, étudiant résidant à Caltex ne comprend pas comment on peut passer de 220 fc le mètre cube dans la capitale à 500 FC. « On parle d'une harmonisation des prix mais pas de cette manière, quand même », tonne-t-il. Il faut

dire que s'il y en qui se sentent lésés, d'autres sont indifférents dans la mesure où ils ne dépendent plus du réseau de la Sonede pour s'approvisionner en eau potable. C'est le cas de cette résidente de Sahara qui dit avoir passé dix ans sans jamais voir une seule goutte d'eau couler du robinet. « Alors cette annonce ne me fait ni chaud ni froid ».

La hausse du prix de l'eau ne concerne que Moroni où, il faut le reconnaître, se concentre la majeure partie des abonnés de la Sonede. Dans les régions par contre, c'est une baisse. A Mitsoudje-Salimani par exemple, le m3 cube se vendait à 950 FC, 1200 Fc à Chouani-Bangoi, 550 Fc à Hamahamet, 1500 Fc à Oichili et 1250 Fc Mitsamiouli-Mboude.

Nassuf Ben Amad

4GENERATION SANS FIL



TSUMU NDJEMA

La Direction Générale et l'ensemble du personnel de Telma Comores vous souhaitent un excellent mois de Ramadan 2021 entourés de vos proches.



PROMO MAXI RAHISI

Profitez des nouvelles offres Maxi Rahisi durant tout le mois de ramadan!

Achetez une offre Maxi Rahisi et bénéficiez de 50% de bonus pour vos appels vers Telma et sur votre internet, utilisable entre 20h et 5h. **La validité du bonus est égale à la validité du forfait souscrit.**



Prix forfait	500 FC	1 000 FC	2 000 FC	5 000 FC	10 000 FC	15 000 FC
Appels Nationaux	1H dont 5MN vers HURU	2H dont 10MN vers HURU	4H30 dont 30MN vers HURU	10H dont 1H vers HURU	20H dont 2H vers HURU	30H dont 2H vers HURU
Bonus Appels Ramadan 20H-5H	28MN	55MN	143MN	270MN	540MN	990MN
Data	500 Mo	1 Go	2 Go	8 Go	20 Go	40 Go
Bonus Data Ramadan 20H-5H	250 Mo	500 Mo	1 Go	4 Go	10 Go	20 Go
SMS	25	40	45	200	250	300
Validité	1 Jour	3 Jours	15 Jours	30 Jours	30 Jours	30 Jours
Code de migration	#445*41#	#445*42#	#445*43#	#445*50#	#445*44#	#445*45#

4^GGENERATION SANS FIL



PROMO TELMA NET

Durant le mois sacré de ramadan, achetez une offre Telma Net et bénéficiez de 50% de bonus internet utilisable entre 20h et 5h. La validité du bonus est égale à la validité du forfait souscrit.

Profitez pleinement du mois de ramadan en découvrant les nouveaux forfaits Telma Net avec plus de Data!

PROMO
DU 13 AVRIL AU 12 MAI

Telma Net

25 000 FC
100 GO DATA + 50 GO BONUS
#445*76# 30 Jours

+50% BONUS DATA* DE 20H À 5H*

INTERFACES PHOTO | TELCO S.A.

Prix forfait	500 FC	1 000 FC	2 000 FC	5 000 FC	10 000 FC	15 000 FC
Data	1 GO	2,5 GO	3 GO	15 GO	35 GO	50 GO
Bonus	500 Mo	1,25 GO	1,5 GO	7,5 GO	17,5 GO	25 GO
Validité	1 Jour	3 Jours	7 Jours	30 Jours	30 Jours	30 Jours
Code de migration	#445*71#	#445*72#	#445*73#	#445*77#	#445*74#	#445*75#

PROMO MVOLA

Sur ce mois béni du ramadan, achetez une offre Maxi Rahisi ou Telma Net via MVola et profitez de 100% de bonus sur les appels vers Telma et sur l'internet utilisable entre 20h et 5h. La validité du bonus est égale à la validité du forfait souscrit.

Profitez du 100% Bonus via MVola durant tout le mois de ramadan!

DU 13 AVRIL AU 12 MAI

MVOLA BARAKA!

BONUS 100%

ON NET ET DATA DE 20H À 5H*

DOUBLE TON FORFAIT

avec **MVola**

*VALIDITÉ DU BONUS : 20H À 5H
*VALIDITÉ DU FORFAIT : 30 JOURS



**UTSI KOMEYE MAPESA
CORONAVIRUS
YITSI HUKOMEYE**

RUMIYA **MVola**
Mobile Money

Rema ye #444*1#

FÉDÉRATION DE FOOTBALL DES COMORES

L'équipe de l'Archipel avant la création de la fédération

Pendant les périodes coloniales et d'autonomie interne, les activités sportives, notamment le basket-ball et le football n'étaient pas tout à fait marginalisées et enclavées. Quand Saïd Mohamed Djohar occupait le ministère de la Jeunesse et des Sports, ces équipes échangeaient fréquemment, notamment les 14 juillet, avec des formations étrangères, soit à Moroni, soit chez-elles. A l'époque, les deux disciplines collectives comoriennes relevaient des Coq français. La Gazette des Comores fait l'historique du football dans l'archipel.

Avant l'indépendance, les équipes de football et de Basket-ball de l'Archipel aux îles de la Lune se confrontaient cordialement avec des équipes étrangères. Cette politique de désenclavement sportif est l'œuvre de Saïd Mohamed Djohar (paix à son âme), à l'époque patron du ministère de la Jeunesse et des Sports de l'Archipel sous l'autonomie interne (Mayotte, Anjouan, Mohéli et Grande Comore). La série d'articles que nous publions s'articule exclusivement sur l'historique du football du pays, senior masculin.

A l'époque, le statut politique de

l'Archipel aux îles de la Lune oblige, l'association des footballeurs était baptisé "Équipe de football des Comores". Le ministre de la Jeunesse et des Sports, Saïd Mohamed Djohar avait érigé le désenclavement du football en cheval de bataille. Un budget stable et assidu avait été alloué pour accompagner cette ambitieuse politique de confrontation avec des équipes étrangères, entreprise par le ministre. Au menu de ces échanges internationaux et de partage d'expériences, des équipes des pays de l'Afrique de l'Est et de Madagascar. Étant sous administration française, les rencontres se déroulaient tous les 14 juillet, à l'occasion de la commémoration de la fête « nationale ».

A cette date l'équipe des Comores recevait des adversaires, issus des pays susmentionnés ou se déplaçait chez-eux pour des face-à-face amicaux et de fraternité. A trois reprises, l'équipe des Comores s'étaient rendue dans la Grande île : une fois dans la capitale, Tananarive, et deux fois dans la côte Ouest, Majunga. Bien entendu, les résultats révélaient que l'équipe des Comores doit fournir encore beaucoup d'efforts. « On ne perd rien. On apprend toujours quelque chose. L'essentiel, c'est la découverte, la

confrontation avec d'autres techniques et l'auto-évaluation. Les résultats importent peu », expliquait à l'époque, l'inamovible et acrobatique gardien de but de l'équipe des Comores, Malala Saïd Ibrahim Abdourahim.

Les équipes étrangères, Dar Salam, Diego-Suerez, ou Majunga, ont été accueillies aux Comores à maintes reprises. Les matches se

déroulaient au stade Baumer. Un des journalistes de votre quotidien, La Gazette des Comores-Hzk presse, à l'époque Lycéen, avait joué contre la Tanzanie le 14 juillet 1974. Ainsi s'achève les activités footballistiques de l'Archipel aux îles de la Lune sous administration française, donc avant la création de la Fédération Comorienne de Football et de l'adhésion historique à la

Confédération Africaine de Football (Caf) et à la Fédération Internationale de Football Association (Fifa).

Bm Gondet

ACTUALITÉ EN BREF

L'agence Air Tanzanie de Moroni vandalisée

Le siège de la compagnie aérienne Air Tanzanie à Moroni est vandalisé dans la nuit du dimanche au lundi 19 avril. Les malfaiteurs ont réussi à mettre la main sur le coffre-fort qui contenait « près de 4 millions KMF » des recettes des billets vendus le samedi selon un responsable interrogé par les médias qui se sont rendus sur place lundi matin. L'agence n'avait pas de vigil. La gendarmerie et la police ont été saisies par ladite agence pour retrouver le malfait.

La pointeuse biométrique de l'ONICOR subtilisée

Le système de pointage digital de l'Office national d'importation et de commercialisation du riz ne verra pas le jour de sitôt. A peine installée, la pointeuse a été subtilisée. Les responsables de la structure ont annoncé que la disparition a eu lieu jeudi 15 avril. Deux personnes, le gardien et un technicien, ont été arrêtés par la gendarmerie pour les besoins de l'enquête. Les institutions ou sociétés d'État utilisant ce système de pointage jugé efficace contre les retards et l'absentéisme du personnel, se comptent sur les doigts d'une main. Selon des sources concordantes, les agents de l'ONICOR s'opposaient à cette initiative pour des raisons évidentes.

La Gazette des Comores

Directeur général

Saïd Omar Allaoui

Directeur de la publication

Elhad Saïd Omar

Rédacteur en chef

Mohamed Youssouf

Secrétaire de rédaction

Toufè Maecha

Rédaction

A. Mmagaza

M.I.M Abdou

A.O. Yazid

Andjouza Abouheir

Nassuf Ben Amad

Kamal Gamal Abdou

Nabil Jaffar

Riwad

Raanti Aboubakar (Stagiaire)

Chronique Sportive

B.M. Gondet

Mise en page

Abdouchakour Aladi Nourou

Responsable commercial

Mariama Mhoma

Documentation archiviste

Hadidja Abdou

Photographe / Site Web

Mohamed Saïd Hassane

Impression

Graphica Imprimerie

www.lagazettedescomores.com

Tel: 773 91 21/ 322 76 45



FEDERATION DE FOOTBALL DES COMORES

CAHIER DES CHARGES DE L'EQUIPEMENTIER DE LA FFC

B.P 2504, Route d'Itsandra Moroni tel : 763 26 66 Fax 773 85 26 Email : contact@fedcomfoot.com ffc@fedcomfoot.com

I- DESCRIPTION

La Fédération de Football des Comores lance un appel d'offre pour un équipementier sportif pour subvenir aux besoins de toutes les équipes nationales, des dirigeants de la FFC ainsi que le personnel, en vêtements sportifs, accessoires de sport, différents équipements et produits dérivés en utilisant le nom, le logo de l'équipementier et de la FFC.

Ce présent cahier des charges décrit les principaux points de discussions pouvant amener à la signature d'un contrat entre la FFC et l'équipementier.

II- Production des maillots, équipements et accessoires

L'Équipementier doit être capable de fournir à la FFC des produits de bonne qualité avec les spécificités qui seront demandées par la FFC.

II.1 Les maillots doivent comporter des numéros en grand format derrière et des petits numéros devant ainsi que des numérotations sur les shorts.

II.2 L'Équipementier doit pouvoir fournir à la FFC la quantité des produits, équipements et accessoires fabriqués, ceux destinés à titre gratuit aux équipes nationales, membres de la FFC et personnel de la FFC et ceux desti-

nés à la vente.

II.2 L'Équipementier doit préciser la quantité et le type d'équipement et autres produits qu'il est disposé à fournir pour chaque équipe nationale.

III- Distribution

L'Équipementier doit pouvoir donner des indications sur les possibilités de vente des maillots, équipements et accessoires, en France et aux Comores, soit par le biais de boutiques agréées par l'Équipementier et la FFC et gérées directement par l'Équipementier, soit la mise à la disposition de la FFC d'une boutique de la Fédération.

III.1 Quels seraient les avantages (royalties) accordés à la FFC en termes de pourcentage pour tous les produits et accessoires destinés à la vente. L'Équipementier doit pouvoir donner des options, soit par un paiement en royalties des produits vendus, soit par le paiement d'un montant annuel alloué à la FFC pour tous les produits destinés à la vente. L'Équipementier se charge de la distribution et de la vente.

III.2. Aux termes des accords qui seraient conclus entre les deux parties, l'Équipementier aura l'obligation d'équiper gratuitement toutes les équipes nationales masculines, féminines, séniors et autres en leur fournissant également les équipements

et accessoires nécessaires pour les différentes compétitions que la FFC entend participer notamment : (WC, CAN, CHAN, COSAFA, Jeux des îles, Tournois olympiques etc).

Il va s'en dire que cette option concerne également les membres de la FFC et le personnel sur la base d'un quota convenu de commun accord.

IV- Equipes et catégories concernées 13 équipes

Les équipes concernées sont :

A- Equipes nationales masculines

- Equipe nationale A

- Equipe nationale A'

- U23

- U20

- U17

- U15

B- Equipes nationales féminines

- Equipe A

- U23

- U20

- U17

- U15

C- Autres catégories

- Equipe de beach soccer

- Equipe de Futsal

V- Droits d'hospitalité et utilisation du logo, coûts supplémentaires

V.1 Quelles sont les options que peut offrir la FFC à l'équipementier pour les grands événements organisés par la FFC (matches à domicile, utilisations des espaces publicitaires, droit d'utilisation du nom et du logo de la FFC etc)

V.2 Quels seraient les produits dérivés et les coûts que la FFC doit supporter dans le cadre de cet accord en dehors des tenues et autres accessoires mises à la disposition des équipes nationales?

VI- Autres avantages

Quels sont les avantages optionnels que l'Équipementier peut offrir et quelles sont les conditions telles que :

- Formations

- Stages des équipes nationales et cadres de la FFC

- Facilités pour l'organisation de matches amicaux

- Facilités de financement

Les offres, avec tous les détails de l'Équipementier (Nom, adresse, références) doivent parvenir à l'adresse de la fédération de football : ffc@fedcomfoot.com au plus tard le samedi 25 avril 2021 à 12.00.

Pour toute information, veuillez contacter cette adresse.